

**REGLEMENT
COUPE DE FRANCE
CADETS DES DEPARTEMENTS**



SAISON 2019

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----|---|----|
| 1. | OBJET | 3 |
| 2. | DECOUPAGE DES INTER-REGIONS | 3 |
| 3. | SELECTION DES EPREUVES | 3 |
| 4. | PARTICIPATION..... | 4 |
| 5. | CALENDRIER DES EPREUVES | 4 |
| 6. | QUALIFICATION AUX FINALES NATIONALES..... | 4 |
| 7. | QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE | 5 |
| 8. | RECOMPENSES ET ATTRIBUTS..... | 5 |
| 9. | DOSSARDS | 5 |
| 10. | CLASSEMENTS | 5 |
| 11. | FRAIS DE DEPLACEMENTS / RESTAURATION | 6 |
| 12. | CEREMONIES PROTOCOLAIRES..... | 6 |
| 13. | REGLEMENT DES EPREUVES..... | 6 |
| 14. | DIFFUSION DES RESULTATS | 6 |
| | ANNEXE 1 - EPREUVES INTER-REGIONALES SUR ROUTE | 7 |
| | ANNEXE 2 - EPREUVES INTER-REGIONALES SUR PISTE | 9 |
| | ANNEXE 3 - EPREUVES INTER-REGIONALES DE CYCLO-CROSS | 12 |
| | ANNEXE 4 - FINALE NATIONALE ROUTE CADETS | 14 |
| | ANNEXE 5 - FINALE NATIONALE PISTE | 16 |

1. OBJET

La Fédération Française de Cyclisme met en place une Coupe de France Cadets des Départements basée sur 5 inter-régions en prenant en compte l'activité de la catégorie Cadet du cyclisme traditionnel : Route, Piste et Cyclo-cross.

Cette Coupe de France Cadets des Départements s'inscrit pleinement dans la formation, détection et sélection des jeunes talents. Elle constitue l'entrée dans le programme d'accès au haut-niveau du Projet de Performance Fédéral. Elle favorise une saine confrontation des cadets et permet donc aux Comités Départementaux de contribuer à la formation des jeunes routiers - pistards - crossmen. Véritables fil rouge de la saison pour les 15-16 ans, ces épreuves permettent aux Comités Départementaux de mieux orienter l'activité.

2. DECOUPAGE DES INTER-REGIONS

Les inter-régions se composent comme suit :

- **Zone 1 Nord** : 3 comités régionaux : Hauts de France, Ile de France, Normandie rassemblant 18 départements
- **Zone 2 Ouest** : 3 comités régionaux : Bretagne, Région Centre Val de Loire, Pays de la Loire rassemblant 15 départements
- **Zone 3 Est** : 2 comités régionaux : Grand-Est et Bourgogne Franche Comté rassemblant 18 départements
- **Zone 4 Sud-Ouest** : 2 comités régionaux : Nouvelle Aquitaine et Occitanie rassemblant 25 départements
- **Zone 5 Sud-Est** : 3 comités régionaux : Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse rassemblant 20 départements

Les coureurs Ultra Marins sont autorisés à participer aux épreuves de la zone inter-régionale de leur choix.

3. SELECTION DES EPREUVES

Chaque inter-région, quel que soit le nombre de départements qui la compose organise sur la base des programmes et des règlements spécifiques en annexe :

- 5 épreuves sur route
- 1 épreuve de cyclo-cross
- 1 épreuve sur piste

Ces épreuves doivent être inscrites au calendrier des Comités Régionaux.

Le calendrier des épreuves par zone inter-régionale est le suivant :

| Période | Format d'épreuves |
|---------------------------|---|
| Octobre à Décembre N-1 | 1 épreuve cyclo-cross |
| Avril | Sur un week-end : 1 épreuve sur route de type plat sur 60 Km (Circuit de 4 à 6 Km) 1 épreuve CLMI (Contre la Montre Individuel) de type plat sur 5 à 6 Km |
| Mai | 1 épreuve sur route de type vallonné sur 80 Km |
| Juin | Sur un week-end : 1 épreuve sur route en circuit vallonné sur 60 Km 1 épreuve CLME (Contre la Montre par Equipe) de 20 km |
| Juin/Juillet | 1 épreuve sur piste |

Chaque compétition est considérée comme une épreuve à part entière, il n'y a pas de classement général au temps.

Les clubs organisateurs retenus doivent satisfaire aux obligations consignées dans le contrat d'organisation.

4. PARTICIPATION

La Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux coureurs « Cadets » âgés de 15 et 16 ans dans l'année, c'est-à-dire nés en 2004 et 2005.

La Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux équipes départementales et bi-départementales pour l'ensemble des disciplines (Route, Piste et Cyclo-cross).

Les équipes bi-départementales doivent faire l'objet d'une déclaration aux responsables inter-régionaux avant la première épreuve. Elles ne pourront, par la suite, subir aucune modification.

Dans le cas contraire, la participation aux épreuves est possible mais l'équipe ne pourra pas participer au classement général par équipe.

Le nombre de coureurs de chaque équipe peut varier d'une épreuve à l'autre, il en est de même pour la fréquence de participation par coureur et ceci, sous la responsabilité du responsable de l'inter région concernée.

Cependant, une seule équipe par département doit être inscrite.

Les coureurs doivent porter le maillot de la sélection départementale. Pour les sélections bi-départementales, chaque coureur peut porter le maillot de son département.

5. CALENDRIER DES EPREUVES

Chaque inter-région est responsable de l'établissement du calendrier des épreuves qui servent de support à la Coupe de France Cadets des Départements. La FFC validera le calendrier définitif de chaque inter-région comportant des épreuves sur route, sur piste et en cyclo-cross.

Le Comité Régional accueillant une épreuve de Coupe de France Cadets des Départements doit désigner l'ensemble du collège des arbitres dont un Président du jury.

6. QUALIFICATION AUX FINALES NATIONALES

- Finale nationale sur route de la Coupe de France Cadets des Départements :

La finale nationale sur route de la Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux équipes de sélection départementale de cadets composée de 3 à 6 coureurs maximum.

Les 5 premiers départements de chaque zone inter-régionale sont qualifiés pour disputer la finale nationale sur route de la Coupe de France Cadets des Départements.

En cas de désistement d'un département, il sera fait appel au 6^{ème} et ainsi de suite.

Les manches piste et cyclo-cross inter-régionales doivent être prise en compte dans le classement des comités départementaux pour l'accès à cette finale. Cette finale se dispute habituellement à la mi-septembre de l'année.

- Finale nationale sur piste de la Coupe de France Cadets des Départements :

Les 4 premiers départements de chacune des manches piste inter-régionales de la Coupe de France Cadets des Départements sont qualifiés pour disputer la finale nationale sur piste de la Coupe de France Cadets des Départements. Cette finale se dispute habituellement à la fin septembre de l'année.

En cas de désistement d'un département, il sera fait appel au 5^{ème} et ainsi de suite.

Les épreuves et le règlement sont les mêmes que lors des manches de chaque inter-région.

7. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- Championnat de France sur Route de l'Avenir Cadets :

Les 3 premiers départements de chaque inter-région au classement général provisoire (ou final) à la période légale des engagements pour les Championnats de France sur Route de l'Avenir bénéficient d'une représentation au Championnat de France Cadets à hauteur d'un coureur par département qui vient s'ajouter au quota régional.

Les manches piste et cyclo-cross inter-régionales doivent être prise en compte dans le classement des comités départementaux. Il est souhaitable que le Comité Régional et Départemental travaillent conjointement pour désigner le coureur qui s'ajoute au quota régional.

Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du Comité Régional.

- Championnats de France sur Piste Cadets :

Les vainqueurs de la Course aux Points ainsi que du Scratch de chaque inter-région Cadets sont qualifiés hors quotas pour les Championnats de France sur Piste de l'année dans leur épreuve respective.

Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du Comité Régional.

8. RECOMPENSES ET ATTRIBUTS

Des maillots, au nombre de 6, seront remis à l'équipe vainqueur du classement général **uniquement lors de la dernière épreuve des manches inter-régionales de chaque zone.**

~~Ces maillots devront être portés lors de la manche suivante.~~

Des maillots seront également remis à l'équipe vainqueur des finales nationales sur Route et sur Piste.

Les épreuves n'étant pas dotées en prix, la remise de coupe, lots en nature ou autre attribut est laissé à l'initiative de chaque organisateur.

Les trois premiers de chaque épreuve, la première équipe de l'épreuve, ainsi que l'équipe vainqueur doivent être récompensés.

9. DOSSARDS

Les dossards sont attribués en fonction du classement général par équipe.

Pour la première épreuve, les dossards sont attribués en tenant compte du classement général de l'année précédente.

10. CLASSEMENTS

Le barème de points pour le classement général par équipe de la Coupe de France Cadets des Départements est le suivant :

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Classement de l'épreuve | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| Nombre de points | 45 | 40 | 35 | 32 | 30 | 28 | 26 | 24 | 22 | 21 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 |

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--|--|--|--|--|
| Classement de l'épreuve | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | | | | | |
| Nombre de points | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | | | | | |

En cas d'ex-aequo au classement général final, est déclaré vainqueur l'équipe qui totalise le plus de 1^{ères} places par équipe puis de 2^{èmes} places ... etc.

En cas d'égalité parfaite, c'est le classement par équipe de la dernière épreuve qui est prépondérant.

11. FRAIS DE DEPLACEMENTS / RESTAURATION

Les frais de déplacement et de restauration des concurrents et des accompagnateurs sont à la charge des Comités Départementaux respectifs.

12. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Les cérémonies protocolaires ont lieu à l'issue des compétitions et selon le programme sportif établi par l'organisateur local.

Les lauréats doivent se présenter en tenue de coureurs avec les couleurs et partenaires avec lesquels ils ont participé à la course et sous lesquelles ils ont été engagés.

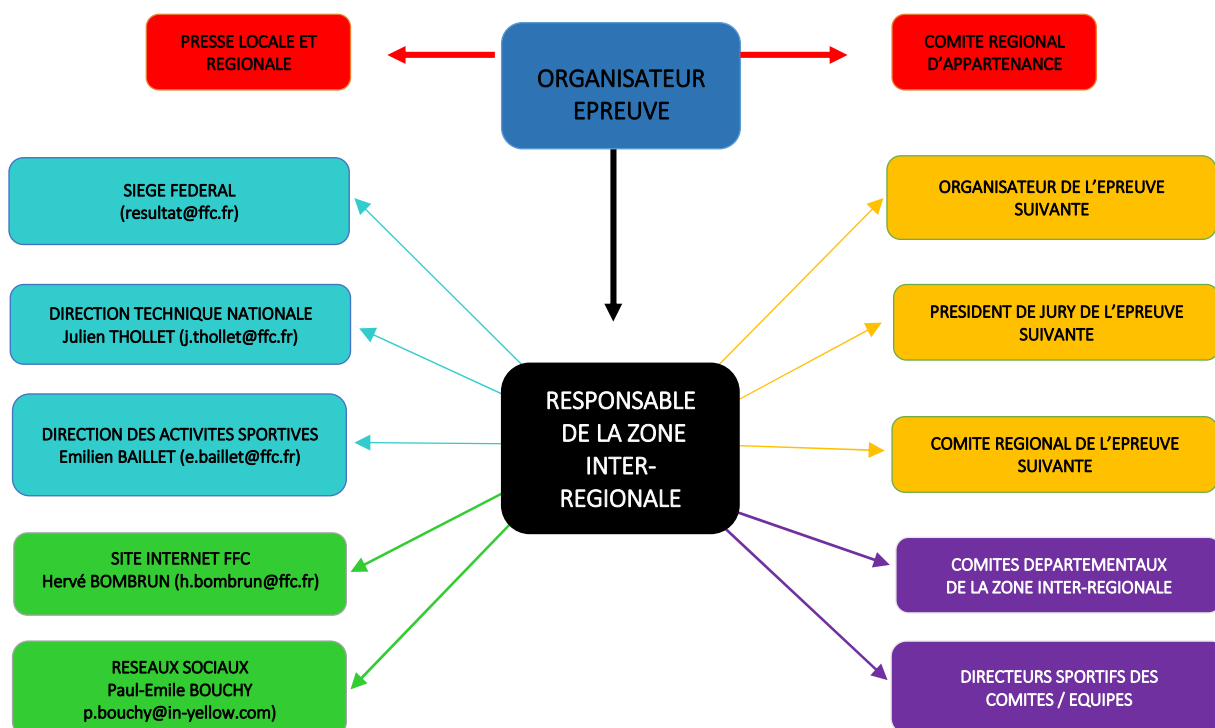
13. REGLEMENT DES EPREUVES

Chaque épreuve fait l'objet d'un règlement spécifique par discipline présenté en annexe de ce règlement :

- Annexe 1 : Epreuve sur route
- Annexe 2 : Epreuve sur piste
- Annexe 3 : Epreuve de cyclo-cross

14. DIFFUSION DES RESULTATS

Le classement de l'épreuve et le classement général provisoire par équipe avec les cumuls de points doit faire l'objet d'une diffusion selon le schéma ci-dessous :



ANNEXE 1 - Epreuves inter-régionales sur Route

Article 1 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales et bi-départementales de 3 à 6 cadets ou cadettes maximum.

Article 2 - Matériel

Les coureurs doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur.

Pour les épreuves sur route, le pignon arrière de 14 dents est obligatoire pour des facilités de dépannage.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Il faut entendre par casque classique, le casque habituellement utilisé dans les épreuves en peloton, comportant généralement des aérations et sans pointe aérodynamique.

Lors des CLM, le coureur ne peut pas changer de casque.

Article 3 - Classements

A l'issue de chaque épreuve sur route **en ligne et de contre la montre**, un classement par équipe sera établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale ou bi-départementale à la place réelle (1 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème} et ainsi de suite).

Lors des épreuves de contre la montre par équipe, le barème de points d'une manche de la Coupe de France Cadets des Départements pourra être directement appliqué

En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe est prépondérant.

Sont classées en premier les équipes départementales et bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, puis les équipes terminant avec 2 coureurs, puis les équipes terminant avec 1 coureur.

Points bonus sur route (hors CLM) : Lors de l'arrivée, les 3 premiers coureurs de l'épreuve marquent des points supplémentaires pour l'équipe qui s'additionnent aux points du classement général selon le barème suivant :

- 1^{er} : 20 points
- 2^{ème} : 15 points
- 3^{ème} : 10 points

Article 4 - Appel des concurrents sur la ligne de départ

L'appel sur la ligne de départ n'est pas effectué par ordre de dossards mais selon le processus ci-après :

- 1^{ère} vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental
- 2^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, deuxième coureur de chaque comité départemental
- 3^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Nous attirons l'attention des équipes départementales ou bi-départementales sur le fait qu'elles doivent engager les coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique. Le numéro de dossard aura son importance au moment de l'appel des coureurs au départ.

Article 5 - Dépannage

Il est assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur auxquels pourront s'ajouter les véhicules des comités départementaux et les équipes bi-départementales à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du responsable de l'inter-région et du Président du jury.

Encadrement : les équipes sont dirigées par un cadre technique titulaire du diplôme fédéral « Entraîneur club » (ou du Brevet Fédéral 2) au minimum.

L'ordre des voitures pour le dépannage fait l'objet d'un tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs selon les modalités suivantes :

- Les équipes départementales ou bi-départementales dans l'ordre de leur position au classement général provisoire
- 1^{er} tirage au sort : les équipes départementales ou bi-départementales non classées et présentes à la réunion
- 2^{ème} tirage au sort : les équipes non classées et non représentées à la réunion

Article 6 - Engagements

Les engagements se font par internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC rubrique engagement.

La date limite des engagements est suivant les dispositions fédérales en vigueur.

Article 7 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 2 - Epreuves inter-régionales sur Piste

Article 1 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales et bi-départementales de 4 à 5 cadets ou cadettes maximum.

15 à 25 départements selon la zone = 60 à 125 coureurs

1 coureur ou équipe / département et par épreuve hormis CLM 1 Tour Départ Arrêté (15 à 25 coureurs ou équipes par épreuves)

Article 2 - Nature des épreuves

Le programme sportif des compétitions doit être le même lors des manches inter-régionales de chaque zone et lors de la finale nationale.

- Poursuite par équipe : 3 Km - 4 coureurs - 8 à 13 séries
- Scratch 5 Km : 15 à 25 coureurs
- Course aux points : 12 à 15 Km - 15 à 25 coureurs
- Vitesse par équipe : 3 coureurs en opposition - 8 à 13 séries
- CLM Individuel 1 tour Départ Arrêté : 2 coureurs par équipe (autre que le démarreur de la Vitesse par équipe) - 30 à 50 coureurs (attribution des points à la place réelle)
- Elimination : 15 à 25 coureurs
- Américaine : 2 coureurs - 15 à 25 équipes - qualifications si nécessaire

Chaque coureur ne peut participer qu'à un maximum de 3 épreuves sauf dans le cas d'une équipe qui présente 4 coureurs (voir tableau ci-dessous).

Programme sur une journée :

Les coureurs participeraient à deux épreuves minimum chacun (exemple de participation possible).

1^{er} cas : 4 coureurs

| Coureurs | Américaine | 1 Tour Départ Arrêté | Scratch | Vitesse par équipe | Course aux points | Elimination | Poursuite par équipe | TOTAL |
|----------|------------|----------------------|---------|--------------------|-------------------|-------------|----------------------|----------|
| A | | X | X | X | | | X | 4 |
| B | | X | | X | | | X | 3 |
| C | X | | | X | | | X | 3 |
| D | X | | | | X | X | X | 4 |

2^{ème} cas : 5 coureurs

| Coureurs | Américaine | 1 Tour Départ Arrêté | Scratch | Vitesse par équipe | Course aux points | Elimination | Poursuite par équipe | TOTAL |
|----------|------------|----------------------|---------|--------------------|-------------------|-------------|----------------------|----------|
| A | X | X | | X | | | | 3 |
| B | | X | | X | | | X | 3 |
| C | | | | X | | | X | 2 |
| D | X | | X | | | | X | 3 |
| E | | | | | X | X | X | 3 |

Article 3 - Classement

Un barème de points est établi de la manière suivante :

- Epreuves par équipe : Poursuite par équipe - Vitesse par équipe - Américaine - CLM Individuel 1 tour DA par addition des deux temps

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Place de l'épreuve | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| Points | 30 | 28 | 26 | 24 | 22 | 20 | 18 | 16 | 14 | 12 | 10 | 8 | 6 | 4 | 2 |

- Epreuves individuelles : Course aux Points - Elimination - Scratch :

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|----|----|----|----|----|----|---|---|---|----|----|----|----|----|----|
| Place de l'épreuve | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| Points | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |

Un classement général final par équipe est établi à l'issue des 7 épreuves par l'addition des points obtenus à chaque épreuve par le / les coureurs qui représente (ent) son (leur) département.

En cas d'ex-aequo au classement général final, est déclaré vainqueur l'équipe qui totalise le plus de 1^{ères} places puis de 2^{èmes} places.

En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe qui réalise le meilleur temps en poursuite par équipe qui l'emportera.

Article 4 - Matériel

Seul le vélo de piste traditionnel muni d'un guidon classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Les roues pleines ou à bâtons sont interdites. Le casque classique ainsi que les gants sont obligatoires.

Article 5 - Règlement

Les épreuves devront se dérouler dans le respect des dispositions réglementaires FFC applicables aux disciplines de la piste.

Exemple de programme sportif sur une journée :

Exemple pour 20 équipes

Durée 4h45. Ce programme est à affiner avec les responsables inter-régionaux.

| | | | | | |
|----------|----------|---|----|----------|----------|
| 12:30:00 | 13:00:00 | Echauffements Vitesse et Poursuite par équipe | 1 | 00:30:00 | 00:30:00 |
| 13:00:00 | 13:30:00 | Echauffements Courses en peloton | 1 | 00:30:00 | 00:30:00 |
| 13:30:00 | 13:40:00 | Pause | 1 | 00:10:00 | 00:10:00 |
| 13:40:00 | 14:40:00 | Poursuite par équipe (4 coureurs par équipe) 12 tours 3 Km | 10 | 00:06:00 | 00:60:00 |
| 14:40:00 | 15:00:00 | Encadrement Minimes - Cadettes : Course aux points 40 tours 4 classements | 1 | 00:20:00 | 00:20:00 |
| 15:00:00 | 15:30:00 | CLM 1 tour Départ Arrêté (2 coureurs) | 20 | 00:01:30 | 00:30:00 |
| 15:30:00 | 15:40:00 | Encadrement Minimes – Cadettes : Elimination (2 séries) | 2 | 00:05:00 | 00:10:00 |
| 15:40:00 | 16:05:00 | Vitesse par équipe (3 coureurs par équipe) 3 tours 750m | 10 | 00:02:30 | 00:25:00 |
| 16:05:00 | 16:35:00 | Américaine Qualifications (2 coureurs par équipe) 7,5 Km 30 tours 3 classements (8 équipes en finale) | 2 | 00:15:00 | 00:30:00 |
| 16:35:00 | 16:55:00 | Encadrement Américaine Minimes - Cadettes 10 Km 40 tours 4 classements | 1 | 00:20:00 | 00:20:00 |
| 16:55:00 | 17:20:00 | Course aux points (1 coureur par équipe) 50 tours 5 classements | 1 | 00:25:00 | 00:25:00 |
| 17:20:00 | 17:35:00 | Elimination (1 coureur par équipe) | 1 | 00:15:00 | 00:15:00 |
| 17:35:00 | 17:45:00 | Scratch (1 coureur par équipe) 5 Km 20 tours | 1 | 00:10:00 | 00:10:00 |
| 17:45:00 | 18:15:00 | Américaine Finale (2 coureurs par équipe) 60 tours 6 classements | 1 | 00:30:00 | 00:30:00 |
| 18:15:00 | 18:25:00 | Cérémonies Protocolaires Inter-Régions et lauréats individuels | 1 | 00:10:00 | 00:10:00 |

ANNEXE 3 - Epreuves inter-régionales de Cyclo-cross

Article 1

Chaque inter-région doit intégrer une manche de cyclo-cross dans la Coupe de France Cadets des Départements. Cette épreuve de Cyclo-cross est la première manche de la Coupe de France Cadet des Départements de l'année N+1.

Article 2 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales ou bi-départementales composées de 3 à 6 cadets ou cadettes maximum.

Article 3 - Classements

A l'issue de l'épreuve, un classement par équipes est établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale ou bi-départementale à la place réelle.

- 1^{er} : 1 point
- 2^{ème} : 2 points
- 3^{ème} : 3 points
- et ainsi de suite

En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant.

Sont classées en premier les équipes départementales ou bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, ensuite les équipes terminant avec 2 coureurs, puis les équipes terminant avec 1 coureur.

Article 4 - Dossards

Les dossards sont attribués en tenant compte du classement général de l'année précédente.

Article 5 - Appel des concurrents sur la ligne de départ

L'appel sur la ligne de départ n'est pas fait selon l'ordre des dossards mais selon le processus ci-après :

- 1^{ère} vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental
- 2^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, deuxième coureur de chaque comité départemental
- 3^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Nous attirons l'attention des Comités Départementaux sur le fait qu'ils devront engager les coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique.

Le numéro de dossard aura son importance au moment de l'appel des coureurs au départ.

Article 6 - Attribution des boxes de dépannage

Un box de dépannage est attribué à chaque équipe dans l'ordre du classement général de l'année précédente. Pour les équipes non classées, elles sont placées à la suite par tirage au sort.

Article 7 - Engagements

Les engagements se font sur la plateforme Cicle web par les comités départementaux à partir du site internet de la FFC rubrique engagement.

La date limite des engagements sera suivant les dispositions fédérales en vigueur.

Article 8 - Matériel

L'utilisation du matériel doit être conforme à la réglementation fédérale en vigueur.

Les VTT sont tolérés en dépannage uniquement.

La largeur maximale des pneumatiques est de 33 mm pour les vélos de cyclo-cross.

2 vélos maximum par coureur sont autorisés.

Article 9 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 4 - Finale nationale Route Cadets

Article 1 - Participation

La finale nationale sur route de la Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux équipes de sélection départementale cadets composée de 5 à 6 coureurs maximum.

Les 5 premiers départements de chaque zone inter-régionale cadets sont qualifiés pour disputer cette finale nationale.

En cas de désistement d'un département, il est fait appel au 6^{ème} du classement général de la Coupe de France Cadets des Départements de chaque zone inter-régionale et ainsi de suite afin d'avoir 5 équipes dans les 5 zones inter-régionales.

Aucun changement de coureurs n'est possible entre les deux épreuves, les équipes doivent être strictement identiques.

Article 2 - Matériel

Les coureurs doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur (CLM par équipe et Course en ligne)

Le pignon arrière de 14 dents est obligatoire pour des facilités de dépannage.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Il s'agit du casque habituellement utilisé dans les épreuves en peloton, comportant généralement des aérations et sans pointe aérodynamique.

Lors du CLM par équipe, le coureur ne peut pas changer de casque.

Article 3 - Classements

Le classement général par équipe de la finale nationale sur route de la Coupe de France Cadet des Départements est effectué par addition des classements par équipe de l'épreuve du CLM par équipe et de l'épreuve de course en ligne.

En cas d'égalité, le classement du CLM par équipe est prépondérant.

Ce n'est pas une course par étape, il n'y a pas de classement général individuel au temps.

- Pour le CLM par équipe, le temps est pris sur le 4^{ème} coureur, l'attribution se fait à la place réelle selon le barème ci-après :

| | | | | | | | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 45 | 40 | 35 | 32 | 30 | 28 | 26 | 24 | 22 | 21 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | | | | | |
| 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | | | | | |

- Pour la course en ligne, le classement par équipe est établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale à la place réelle (1 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème} et ainsi de suite).
En cas d'ex-aequo entre les coureurs, est attribué à chaque coureur un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo. L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.
Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe est prépondérant.

Les équipes départementales terminant l'épreuve avec un minimum de trois coureurs sont classées en premier, les équipes terminant avec 2 coureurs sont ensuite classées, puis les équipes terminant avec 1 coureur.

L'attribution des points se fait selon le barème suivant :

| | | | | | | | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 45 | 40 | 35 | 32 | 30 | 28 | 26 | 24 | 22 | 21 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | | | | | |
| 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | | | | | |

Article 4 - Ordre de départ CLM

Les équipes partent par vague selon le classement final de chaque zone inter-régionale. Les équipes classées 5^{ème} de leur zone inter-régionale s'élancent en premier, ensuite les équipes classées 4^{ème} et ainsi de suite.

Article 5 - Ordre de départ Course en ligne

L'appel sur la ligne de départ n'est pas effectué selon l'ordre des dossards mais selon l'ordre ci-après :

- 1^{ère} vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental
- 2^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, le deuxième coureur de chaque comité départemental
- 3^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Les comités départementaux doivent engager les coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique. Le numéro de dossard aura son importance lors de l'appel des coureurs sur la ligne de départ.

Article 6 - Dépannage

Le dépannage est effectué selon les règles ci-après :

- CLM par équipe : Le règlement en vigueur de la FFC doit s'appliquer
- Course en ligne : L'organisation met à la disposition des coureurs deux véhicules de dépannage neutre, ainsi qu'une moto.
Aucun autre véhicule ne sera autorisé à suivre la course.
Le dépannage « à pied » est autorisé et sera précisé lors de la réunion des directeurs sportifs.

Article 7 - Engagements

Les engagements doivent être effectués sur internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC, rubrique engagement.

La date limite des engagements sera suivant les dispositions fédérales en vigueur.

Article 8 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 5 - Finale nationale Piste

Règlement à venir ultérieurement